depuis samedi soir ont été repris lundi à 1 h. 1/2 par les pompiers.

NOS DESSINS

Les deux vues que nous donnons ont été prises au moment où le cortège traversait la place Thiers. Dans la première, les cercueils de la femme Marie Vandemoortèle et de Lucie Floquet, se suivent au milieu d'une double haie de pompiers et séparés par un groupe d'enfants. En avant, marchent deux porteurs de couronnes.

Le convoi de la petite Alida Duquesne occupe entièrement la deuxième vue.

Des jeunes filles voilées de blanc, et portant des fleurs ou des emblèmes religieux, précèdent le cercueil.

De chaque côté, est massée la foule des curieux. A l'arrière-plan, dans les deux dessins, se profilent la place Thiers avec ses nombreux arbres et ses hautes maisons.

LE REGIME DE LA PRESSE

Paris, 19 mars. — MM. Bernard et Maxime Lecomte ont déposé sur la proposition de loi de M. Joseph Fabre, relative au régime de la presse, un amendement aux termes duquel le tribunal correctionnel devrait se déclarer incompétent et la cour d'assises pourrait seule être saisie si le délit d'injure et le délit de diffamation ont été commis en même temps, lors même qu'il n'y aurait pas indivisibilité.

D'autre part, MM. Trarieux, Guyot (du Rhône), Leydet et Bernard ont déposé un contre-projet, distinguant entre les délits d'injure, d'outrage et d'offense contre toute personne et tout corps constitués et les délits de diffamation envers les mêmes personnes.

Dans le premier cas, les délits seraient déférés à la police correctionnelle; dans le second cas, à la cour d'assises.

Mais alors le prévenu serait admis à faire la preuve des faits diffamatoires.

Si le jury reconnaissait que cette preuve est insuffisamment établie, le prévenu serait renvoyé des fins de la plainte avec cette réserve que la cour pourrait néanmoins condamner à des dommages-intérêts.

LES DIRECTIONS PONTIFICALES

Mgr Henry, le nouvel évêque de Grenoble, vient d'adresser une lettre pastorale à son clergé et à ses fidèles à l'occasion de son arrivée dans le diocèse. Il y traite des directions pontificales et, à ce sujet, s'exprime ainsi :

Quand un peuple usant de son droit de suffrage, s'est donné les institutions qu'il croit les meilleures pour assurer son indépendance et garantir les libertés dont il est jaloux, que nous laissions dire ou que nous laissions penser qu'il y a incompatibilité absolue entre cet état social et l'enseignements de l'Eglise, que l'Eglise, par sa destination même et ses principes, est nécessairement hostile à un régime démocratique, et dès lors qu'on ne peut se ranger tout ensemble parmi les serviteurs dévoués de l'Eglise et les sincères amis de la liberté, que nous laissions dire ou croire ces choses, voilà, N. T. C. F., ce qui nous paraît souverainement redoutable pour l'avenir des intérêts religieux qu'il nous faut défendre.

Qui ne voit, en effet, que, à sembler autoriser de tels jugements et une opinion si fausse, l'on ne tend à rien moins qu'à une lamentable division des esprits sur la question la plus capitale de toutes, celle sur laquelle au contraire tout ce qui est de volonté droite et d'âme rassise en ce pays de la pondération et du bon sens devrait s'unir, parce qu'il n'y a et ne peut y avoir la religion d'un parti, mais tout simplement, mais uniquement la religion de la France ! »

Mgr. Henry rapelle que c'est à cette éventualité pleine de périls que Léon XIII a entendu obvier par ses directions. Les convictions du Saint-Père n'ont pas changé à cet égard, ajoute-t-il. Sa Grandeur rapporte la conversation qu'elle a eue avec le Pape.

« C'est le malheur des temps, lui a déclaré le Saint-Père, que la France soit en proie aux ardentes divisions des partis. Au milieu de ces luttes, beaucoup de ceux qui se réclament de la religion et qui la servent d'ailleurs d'un cœur sincère, ont pris rang parmi les adversaires du régime et de la constitution, établis et consacrés par les suffrages du plus grand nombre ; et, la religion ne pouvant que pâtir de la défaveur dont semblent frappées certaines causes auxquelles on l'a trop imprudemment associée, les haines politiques sont devenues aussi des haines religieuses. Un tel état de choses ne pourrait se perpétuer sans danger. »

Il faut, a ajouté Léon XIII, et c'est mon désir, que ceux qui ont l'honneur de représenter la Religion ne s'exposent point à compromettre leur ministère en prenant position, de quelque manière que ce soit, sur le terrain de la politique. Politiquement, ils ne doivent rien être : ni monarchistes, ni républicains ; rien que des serviteurs dévoués et désintéressés de leur pays, acceptant sans arrière pensée et avec un loyalisme sincère les institutions qui le régissent et donnant ainsi à tous, en leur droiture incontestée, l'exemple du respect qui est dû aux puissances et de la soumission qui est due aux lois, lorsque d'ailleurs les lois ne blessent ni les droits supérieurs de la conscience, ni les essentielles constitutions de l'Eglise. »

* * *

Paris, 19 mars. — On écrit de Rome à l'*Univers* :

« M. Armand Mame, le grand éditeur de Tours, si dévoué aux œuvres ouvrières, a eu l'honneur d'être reçu en audience privée par le Souverain Pontife.

» Sa Sainteté l'a retenu environ une demi-heure.

» Informé de cette faveur de choix, j'ai désiré connaître, s'il était possible, les pensées que le Saint-Père avait exprimées et qui auraient de l'intérêt pour les ouvriers chrétiens (auxquels s'intéresse tant le Pape) ou même pour la France entière.

» M. Armand Mame a bien voulu répondre à mon désir :

» Le Saint-Père, m'a-t-il dit, est heureux des efforts généreux tentés par les catholiques dans toutes les parties de la France pour améliorer le sort des ouvriers et leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Il loue grandement et encourage ces efforts.

» Quant à notre situation intérieure, le Souverain Pontife, à qui je me permettais de demander ce que je devais répondre à ceux qui, comme moi, la voient sous de sombres couleurs, m'a dit que j'étais trop pessimiste.

» Sa Sainteté, depuis quelques jours, a moins d'appréhensions immédiates. Voici ses paroles : « Vous aurez la trêve de l'Exposition. »

» J'ai abordé le fait du jour, le procès des Assomptionnistes.

» La matière était trop délicate pour que le Saint-Père formulât expressément sa pensée sur ce sujet. Je ne redirai pas ses paroles.

» L'impression qu'elles m'ont laissée, impression personnelle peut être, et dont je prends seul la responsabilité, est qu'il s'est fait trop de bruit. »

M. L'ABBÉ SANTOL

Les rectifications commencent. Le *Matin* publie la note suivante :

» Dans une de nos informations relative à l'affaire de l'abbé nous disions :

» C'est ainsi qu'une petite fille, Jeanne Vasserie, qui avait été placée à Troubans (Côte-d'Or), revint un beau matin chez son tuteur, M. Vincent, cordonnier, rue Moneceau.

« La fillette raconta des histoires extraordinaires, et M. Vincent porta plainte. »

» Nous avons eu soin de spécifier que les histoires étaient extraordinaires, c'est-à-dire entachées d'exagération, et peu susceptibles d'être acceptées comme l'expression de la vérité. A ce propos, nous recevons de M. Dufour, un des administrateurs de la filature de Troubans, une lettre dont nous détachons le passage essentiel.

« La jeune fille, Juliette Vasserie, a été, en effet, placée » par M. l'abbé Santol, dans un orphelinat annexé à la filature de Troubans. Elle a été réclamée par un M. Vincent » se disant son tuteur.

» Après un échange de correspondances entre nous, M. l'abbé Santol et Mme Vasserie, mère de la jeune fille, laquelle s'opposait formellement au retour de l'enfant à » Paris, nous avons, sur l'ordre de M. l'abbé Santol, rapatrié » la jeune fille. A cet effet elle a été embarquée par nos soins » à la gare de Troubans mercredi soir 14 courant, avec des » provisions de voyage et elle a dû arriver à Paris le jeudi » 15 au matin. »

Me Rollet, président du patronage de l'enfance, est allé spontanément se joindre à Me Didlo, l'éminent avocat de M. l'abbé Santol.

LE SPECTRE RUSSE

A la frontière afghane. — Concentration de troupes anglaises. — Bruit d'une occupation de Kandahar.

Berlin, 19 mars. — La *Gazette de Cologne* publie aujourd'hui un télégramme de Saint-Pétersbourg qui déclare, d'après des dernières nouvelles reçues d'Afghanistan :

« Le gouvernement indien, craignant une occupation russe de Herat, a concentré plusieurs nouveaux régiments à Quetta et a envoyé un poste avancé à Kandahar. Comme l'émir d'Afghanistan y a consenti, ces mesures qui ont eu lieu sans bruit, ont été gardées secrètes. Seulement, maintenant que les troupes anglaises sont arrivées à Kandahar, un certain mécontentement a surgi parmi la population afghane, qui ne cache pas ses sympathies pour la Russie, et les postes russes de la frontière afghane ont été immédiatement informés de l'occupation de Kandahar. »

Les commentaires dont la *Gazette de Cologne* accompagne cette extraordinaire dépêche sont des plus curieux :

« Nous reproduisons, dit-elle, cette information sans y croire.

« Il est très possible que les espions qui rapportent à la Russie les mouvements de troupe en Afghanistan soient payés par les Anglais, et que ceux-ci aient simplement pour but de rendre les Russes anxieux. Dans les cercles officiels, en tout cas, cette nouvelle ne cause pas la moindre appréhension. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 19 mars 1900

Présidence de M. DESCHANEL, président

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre fixe immédiatement après le budget la discussion des projets concernant le Théâtre-Français.

Elle adopte une convention passée le 18 novembre 1899 entre la France et l'Etat du Congo.

LE BUDGET DE 1900

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la *loi de finances*.

L'article 95 est adopté.

M. Etienne développe un amendement tendant à attribuer à l'Algérie une large autonomie financière. « Tous les ministres ont successivement reconnu cette nécessité. La question est mûre. »

L'orateur transforme son amendement en une motion invitant le gouvernement à déposer un projet le plus tôt possible. (Très bien.)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je partage l'opinion de M. Etienne, mais il faut agir avec prudence et se méfier de faire une expérience qui ne réussirait pas.

Un projet de loi est en préparation.

M. Marchal expose longuement les doléances de l'Algérie :

« Le pays, dit-il, est admirablement productif ; on ne fait rien pour lui permettre de mettre des richesses en œuvre. »

L'orateur conclut qu'un emprunt est nécessaire : la politique des petits crédits aboutit au gaspillage stérile.

La motion de M. Etienne, acceptée par le gouvernement, est adoptée.

L'article 96 est adopté.

LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Klotz une motion invitant le gouvernement à demander au Sénat la mise à l'ordre du jour très prochaine de la discussion de la loi sur les successions.

M. Klotz demande en même temps au ministre des finances de déposer le plus tôt possible le budget de 1901, ce qui permettra d'avancer la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

LE MINISTRE DES FINANCES. — Le gouvernement a déjà fait tous ses efforts pour hâter la loi sur les successions au Sénat ; il espère que la deuxième délibération de cette loi viendra sous peu ; il renouvellera ses efforts dans ce sens. (Très bien.)

La motion Klotz est adoptée.

Le chapitre 5 du ministère des finances est adopté ainsi que les articles 1 et 2 de la loi de finances.

Déclaration de M. Baudry d'Asson

Le budget est fini. M. Baudry d'Asson demande la parole pour expliquer son vote et émettre une protestation. L'orateur donne lecture de la déclaration suivante :

« Messieurs, ma conscience et mon patriotisme m'inspirent aujourd'hui une protestation énergique et une déclaration pour expliquer le vote que je vais émettre. La première magistrature de l'Etat a fait usage du droit de grâce pour casser le double verdict des conseils de guerre dans une circonstance présente à tous les esprits. (Protestations à l'extrême gauche). Pas de justice, pas d'argent.

Le président du conseil a soumis ce pays, à un régime de dictature fondé sur l'alliance monstrueuse d'un haut chef militaire et de la société anarchique.

Depuis qu'il est au pouvoir, les libertés publiques sont suspendues, la constitution violée, les droits des citoyens foulés aux pieds et la France livrée aux attentats d'une erreur policière et parlementaire. Pas de liberté, pas d'argent. (Applaudissements à droite, interruptions violentes et continues à l'extrême-gauche).

Le ministre des Affaires étrangères, après Fachoda, laisse encore carte blanche aux Anglais pour l'écrasement des républiques Sud-Africaines. A politique anti nationale et anti humaine, pas d'argent. (Rumeurs et applaudissements).

» Le ministre de la guerre a décapité l'armée; il s'efforce de domestiquer aux politiciens la noble gardienne du drapeau. Au chef de l'armée prétorienne, pas d'argent. (Bruit, applaudissements.)

» Le ministre de la justice a porté le dernier coup au respect des citoyens pour le corps judiciaire et à l'autorité des arrêts et des sentences. A Garde des Sceaux suspecté, pas d'argent. (Bruit.)

» Tout ce que vous voudrez, mes chers collègues, pour cette marine qui sera appelée peut-être avant peu à prouver au monde que le nombre ne fait pas la valeur, et ne décide pas la victoire, où, là, tout ce que vous voudrez ; mais quand vous aurez donné à la France un vrai ministre de la marine. (Applaudissements à droite ; cris divers.)

» Le ministre de l'instruction publique a entrepris de nous ravir la plus précieuse conquête morale de ce siècle : la liberté de l'enseignement. A ministre sectaire, pas d'argent.

Les socialistes conspuent l'orateur que la droite applaudit.

« A tout ce gouvernement asservi, à la trinité juive, protestante et maçonnique qui, méconnaissant les durs sacrifices que se sont imposés, pour désarmer des haines implacables, le Pape, l'épiscopat et le clergé de France ; à ce gouvernement qui rouvre l'ère des persécutions et des spoliations, moi, député catholique, je refuse l'argent. (Vifs applaudissements à droite ; exclamations ironiques à l'extrême gauche.)

» Je le refuse à ce parlementarisme décadent qui s'est abattu comme un fléau sur ce pays et qui permet que des patriotes, à qui j'envoie, du haut de cette tribune, mon admiration et mon respect, — je veux parler de Guérin, de Déroulède, de Buffet et de Habert — soient chassés de ce pays alors que Dreyfus le traître y est réinstallé et protégé. (Violent tumulte. L'extrême-gauche invective l'orateur).

» Je refuse l'argent à ceux qui, pendant les périodes électorales, promettent de faire diminuer les impôts et qui, à peine arrivés ici, s'empressent de les augmenter dans des proportions effrayantes.

» Je refuse l'argent à ces hommes qui ont osé, comme vous l'avez vu il y a peu de jours, venir à cette même place attaquer les petites Sœurs des pauvres, en prononçant contre ces admirables Sœurs de charité des paroles que je me garderai bien de répéter à cette tribune. (Salve d'applaudissements à droite.)

» Loin de moi la pensée d'entraver le fonctionnement des services publics : je prétends, au contraire, l'améliorer en le retirant à des mains coupables pour le confier à des Français de France, indépendants de toute attache internationaliste, à des hommes soucieux avant tout : de l'intégrité, de la grandeur et de l'honneur de la patrie !!! (Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs : agitation).

Déclaration de M. de Lanjuinais

Après M. Baudry d'Asson, M. de Lanjuinais monte à la tribune et lit à son tour une déclaration protestant contre les augmentations de dépenses budgétaires.

Le budget de 1900, dit-il, se solde par un excédent de dépenses de plus de 69 millions sur celui de 1899, sans parler des crédits supplémentaires qui seront certainement plus élevés que d'habitude. Voilà où nous ont conduits l'imprévoyance, l'instabilité et l'impuissance gouvernementales. (Applaudissements; protestations violentes).

Le premier devoir des représentants de la nation, c'est de sauvegarder les intérêts des contribuables en contrôlant sévèrement les dépenses publiques. Or les retards apportés dans la présentation et la discussion du budget, les modifications qu'on y introduit à la dernière heure, sans qu'on puisse les soumettre à un examen sérieux, rendent ce contrôle inefficace et illusoire. (Bruit).

Nous protestons énergiquement, mes amis et moi, contre de pareils procédés et pour donner plus de force à notre protestation nous ne voterons pas le budget (exclamations ironiques.) C'est le seul moyen que nous ayons d'éveiller l'attention du pays sur les dangers que lui font courir une politique de haine et de division à l'intérieur, (vifs applaudissements.) une politique extérieure dont je préfère ne pas parler (Nouveaux applaudissements, huées) et une politique financière qui nous conduit à grands pas à la banqueroute, c'est-à-dire à la ruine universelle. (Double salve d'applaudissements à droite ; vociférations à l'extrême gauche.) Les socialistes invectivent l'orateur.

Réponse de M. le Ministre des finances

LE MINISTRE DES FINANCES. — Je tiens à protester contre ces dernières paroles, je ne puis laisser dire que la politique financière de la République mène la France à la ruine. (Applaudissements.)

M. BAUDRY D'ASSON. — Vous le savez bien.

M. LASIES. — C'est M. Berthelot qui l'a dit. (Bruit.)

LE MINISTRE DES FINANCES. — Le gouvernement a au contraire le sentiment qu'il s'efforce tous les jours d'améliorer la situation financière du pays. (Applaudissements sur quelques bancs. Exclamations ironiques.)

Déclaration de M. Dejeante

M. Dejeante monte à la tribune.

M. BAUDRY D'ASSON. — Ah! voilà l'aumônier des socialistes. (Hilarité).

M. Dejeante vient déclarer que ses amis et lui ne voteront pas le budget, parce que les réformes sont toujours attendues; que les pauvres supportent toutes les charges, que le système actuel mène la France à la banqueroute. Enfin, les prêtres et les moines continuent leur travail de taupes, en creusant des trous dans le budget, pour enrichir leurs œuvres internationales, etc., etc.

Déclaration de M. Millevoye

M. Millevoye vient dire que ses amis, malgré leur antipathie pour le gouvernement, voteront par devoir le budget.

En face d'éventualités, dit-il, sur lesquelles je ne veux pas insister (Mouvement), nous considérons comme de notre devoir, de voter le budget. Il faut avant tout assurer la défense du pays et l'union de tous les Français, quand le salut de la patrie est en jeu. Nous voterons le budget à l'heure où vous allez avoir peut-être besoin de tout l'or et du sang de la France. (Vifs applaudissements.)

Le vote sur l'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble du budget qui est adopté par 492 voix contre 34, sur 526 votants. La Chambre adopte ensuite par 326 voix contre 48, un crédit de 120,000 francs, destiné à la construction d'une salle de fêtes, au ministère de l'intérieur, en vue de l'Exposition.

LE THÉATRE FRANÇAIS

On passe à l'examen du projet de loi, ouvrant un crédit de deux millions 200,000 francs pour la reconstruction du Théâtre français. M. Stanislas Ferrand critique le projet. On se borne à copier l'ancien plan au lieu de faire mieux.

M. DUJARDIN-BEAUMETS (rapporteur). — La chose essentielle pour l'instant est d'aller vite.

M. Vaillant réclame des décors incombustibles et se plaint que les règlements ne soient pas observés dans les théâtres subventionnés.

Le ministre de l'instruction publique fait des promesses comme toujours. M. Vaillant insiste et dépose un amendement dans le sens de ses observations. Cet amendement est adopté.

Après un nouvel échange d'observations entre MM. Mesdes Leroy, Le Hérissé et le ministre, le crédit est adopté par 307 voix contre 4. La Chambre adopte ensuite, à l'unanimité de 511 votants, le crédit de 200,000 francs pour l'installation provisoire du Théâtre-Français à l'Odéon et le transfert de celui-ci.

LE RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

La Chambre fixe à vendredi la discussion de l'interpellation Ferrette sur les Chambres de commerce de Bruxelles et celle de M. le comte d'Anlan.

Elle inscrit, après le projet sur le chemin de fer de Madagascar, le projet sur les bureaux de placement puis, dans cet ordre, le projet sur les formalités hypothécaires, le projet sur le régime des boissons, le projet sur le régime des tissus de soie pure, et une proposition concernant la suppression momentanée des droits d'entrée sur les houilles étrangères.

L'impôt sur le revenu

M. Magniaude réclame la prochaine discussion de sa proposition d'impôt sur le revenu. Sa motion est repoussée par le gouvernement. Le scrutin donne lieu à un pointage.

La motion Magniaude est adoptée par 240 voix contre 212. La discussion de l'impôt sur le revenu est donc fixée après le projet de l'armée coloniale.

Demain séance à deux heures. La séance est levée à 7 heures 35.

LA GUERRE

dans le Sud de l'Afrique

Au sud de l'Etat libre d'Orange. — Les communications rétablies avec Le Cap. — L'attitude des révoltés

Londres, 19 mars. — Le *Times* de ce matin publie la dépêche suivante :

Le Cap, 18 mars. — La voie ferrée qui relie Bloemfontein et Béthulie au Cap a été réparée avec une vitesse qui dépasse toute prévision. Tout l'Etat libre, au sud de la ligne formée par Boshof, Bloemfontein et Maseru, est, à l'heure actuelle, entre nos mains.

Les Boërs semblent avoir abandonné toute intention de continuer la lutte dans cette région.

D'autre part, la rébellion dans les provinces de l'ouest diminue graduellement.

La question la plus importante pour le moment paraît être celle de faire passer en justice les principaux rebelles. On estime, en effet, ici, que, s'il serait funeste de se montrer trop sévère, il serait néanmoins mauvais de ne faire aucun exemple et de ne poursuivre aucun de ceux qui se sont mis à la tête de la rébellion.

Construction d'un ponton

Norsvals-Pont, 19 mars. — Le génie a construit hier, près d'ici, un ponton ayant une longueur de 240 mètres. La cavalerie et deux batteries d'artillerie ont immédiatement traversé la rivière. La plupart des convois l'ont également traversée aujourd'hui sans accident. Des trains amenant des troupes de Bloemfontein sont arrivés cet après-midi au nord de la rivière. Le général Gatacre est à *Springfontein*.

Une dépêche de lord Roberts

Londres, 19 mars. — Le War Office a reçu cette nuit la dépêche suivante de lord Roberts :

Bloemfontein, 18 mars, 4 h. 05 du soir. — La brigade des gardes est de retour depuis hier de Norval's Pont. Plusieurs Burghers se sont rendus au général Pole Carew, à Edenburg et en d'autres lieux.

L'officier commandant à Belmont rapporte que quelques déserteurs sont venus avec un maxim et un autre canon. Un troisième canon a été remis à l'officier commandant à Colesberg.

Une brigade de cavalerie est allée à Thabanchu, afin de rassurer les habitants et de distribuer des exemplaires de ma proclamation, établissant les conditions sous lesquelles les Burghers sont autorisés à retourner chez eux. Ces proclamations sont très recherchées.

Methuen a atteint Warrenton le 16 courant et y est arrivé à temps pour empêcher la destruction du pont et assurer un passage sur le Vaal.

La malle anglaise est partie d'ici hier par le train, et demain le service régulier des chemins de fer avec le Cap sera rétabli.

Mafeking annonce que le 6 mars, tout allait bien.

ROBERTS.

Les pertes anglaises à Ladysmith

Londres, 19 mars. — On mande de Ladysmith au *Standard* que suivant la statistique officielle, les pertes subies par la garnison de Ladysmith, pendant le siège, sont les suivantes :

Officiers, 169 ; soldats, 2,331. Chevaux, 2,400 ; mulets, 826. Six mille trois cent vingt-cinq obus ont été tirés.

Les pertes des Boers

On mande de Prétoria que le chef du service des renseignements des Boers annonce qu'avant le débloquement de Kimberley et de Ladysmith les pertes fédérales se répartissaient ainsi : morts, 677 ; blessés, 2.120 ; tués par accidents, 24 ; blessés par accidents, 171 ; morts de maladies, 99 ; malades guéris ou en traitement, 1.251 ; total 4.351.

Un télégramme du *New-York Hérald* prétend que les pertes des Boers seraient, en effet, plus considérables : le voici :

« Les Boërs ont publié une liste approximative de leurs pertes, qu'ils estiment à près de 4,300 hommes tués et blessés, jusqu'au commencement de la campagne de lord Roberts. Depuis lors, ils peuvent en avoir eu un millier de plus. Leurs prisonniers sont au nombre de 5,000, et ils vont subir de grandes pertes par suite de la désertion et de la reddition volontaire des gens de l'Etat libre. Cela portera le chiffre total à 15,000 au plus. »

Un corps d'amazones koërs

Le *Daily News* publie la dépêche suivante :

« Bloemfontein, 16 mars. — J'ai entendu dire qu'un corps de 2,000 femmes a été formé à Prétoria. Elles portent toutes la même jupe et sont armées. Ce corps sera appelé le corps des amazones. »

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Jeudi 22 mars 1900, à l'Enflé, partie morte 3/5 pour 200 fr., contre deux industriels, de Tourcoing. Entrée du parc au gagnant. Mise au parc à 5 h. 1/2. 5659od

— M. Henri Delbecke, cabaretier, au Maréchal de Cayghem, Grande-Rue, 14, informe les vrais amateurs des parties suivantes :

Aujourd'hui mardi 20 mars, 2/3 pour 50 fr., paires de plaisir à 40 fr. contre l'Enflé.

Dimanche 25 courant, 3/5 pour 100 francs, paires de plaisir à 40 fr. contre les vrais amateurs de Roncq, qui ont obtenu le 2me prix au grand concours de Roubaix, le 14 mars dernier. Tous poulets.

Mardi 27 mars, 3/5 pour 50 fr., paires de plaisir à 40 fr. contre MM. Savary et J.-B. de la Botte de Paille.

Lundi 2 avril, 3/5 pour 100 fr. contre M. Sonneville de la Madeleine. La mise au parc de ces parties aura lieu à 6 h.

NAUFRAGE D'UN 4-MATS DUNKERQUOIS

30 VICTIMES

Le quatre-mâts dunkerquois *Amérique*, de la maison A.-D. Bordes et fils, est maintenant considéré comme perdu corps et biens.

Ce magnifique bâtiment avait quitté Shields le 2 août faisant voiles sur Valparaiso et Iquique, où il devait prendre un chargement de nitrate de soude pour Dunkerque. Le 4, le pilote débarquait à Portland et le navire filait grand large; le 22 septembre, le 4-mâts *Amérique* était vu pour la dernière fois par 35 latitude Sud et 44 longitude Ouest.

Le quatre-mâts *Amérique* était commandé par le capitaine Plusquellec. A bord se trouvait comme lieutenant M. César Le Querhic, fils du sympathique représentant à Dunkerque de la maison A. D. Bordes. M. Le Querhic n'était âgé que de 22 ans et un brillant avenir s'ouvrait devant lui.

Les victimes sont au nombre de trente.

DEVANT LA MADELEINE

La voiture s'arrête aux portes de l'Eglise;
Une femme en descend, légère, et disparaît.
Mais dans l'air se répand une senteur exquise,
Et c'est le *Congo* fin que chacun reconnaît.

P. Blanchemin, au souvenir Victor Vaissier.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

LES CAMBRIOLEURS, BOULEVARD D'ARMENTIÈRES. — Un vol de bijoux et d'argenterie. — La série des vols de nuit continue. Fait à noter, les cambrioleurs qui s'attaquaient auparavant aux estaminets ou autres magasins, s'en prennent maintenant aux maisons particulières, où ils espèrent trouver un butin d'importance, et par malheur, servis par les circonstances, ils parviennent presque toujours à réussir et à rester introuvables.

C'est ainsi que dans la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures et demie, une habitante du boulevard d'Armentières, Mlle Camille Mandelly, fut éveillée en sursaut par un bruit insolite venant d'une chambre voisine de la sienne. Effrayée elle courut à la fenêtre et appela au secours.

Avant que personne ne fut arrivée, elle aperçut trois individus sortir de sa maison et disparaître dans l'ombre en frôlant les murailles. Quelques voisins accoururent, mais les noctambules étaient déjà loin. Une visite minutieuse des différentes pièces de la maison fut faite alors. Les malfaiteurs avaient fait céder la porte d'entrée de la maison sous les poussées de leurs pinces. Tout le rez-de-chaussée avait été fouillé de fond en comble. Trouvant du veau froid dans un garde-manger, ils s'étaient attablés et avaient fait un léger repas pour réparer leurs forces et se donner du cœur sans doute.

Dans différents meubles les malandrins avaient enlevé des services en argent, un écrin contenant une douzaine de couteaux à lame d'argent, un coffret en écaille renfermant une paire de boucles d'oreilles en or, un brillant enchâssé dans une bague, un camée d'une valeur de 300 francs et une petite bourse avec les quatre francs qu'elle contenait. Un manteau avait également disparu. Les objets volés avaient une valeur totale de 800 francs. Du rez-de-chaussée, les voleurs s'étaient rendus à l'étage, et c'est en ouvrant une garde-robe qu'ils avaient réveillé Mlle Mandelly.

Informé dès la première heure de ce vol, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, s'est rendu boulevard d'Armentières, pour commencer son enquête. Une bouteille de cognac fine champagne, qui avait été enlevée par les malandrins, a été retrouvée à moitié vide dans le jardin de Mme Constantin Descat.

L'anniversaire du 18 mars. — L'anniversaire de la proclamation de la Commune a été célébré, dimanche à Roubaix, comme les autres années d'ailleurs, par un punch donné le soir à « la Paix ».

La fête était présidée par le citoyen Pédron, membre du Conseil national du Parti collectiviste, remplaçant le citoyen Jules Guesde, malade. Successivement les citoyens Bailleul, conseiller municipal, et Pedron ont pris la parole. Le premier s'est contenté de saluer, au nom des collectivistes roubaisiens, le président du punch. Quant au citoyen Pedron, il a retracé l'histoire de la Commune et « l'histoire de la semaine sanglante où » 35,000 citoyens furent fusillés par ordre du massacreur Galliffet » (*sic*).

» Nous n'en sommes plus, a déclaré l'orateur, au temps où l'on pouvait croire aux promesses des politiciens bourgeois, toujours nous avons vu les mêmes fusils dirigés contre les poitrines des salariés; n'avons-nous pas vu le ministère Bourgeois demander le concours de M. Motte à Roubaix pour étouffer les progrès du mouvement socialiste, pour étrangler la République sociale naissante. » (*sic*).

Enfin le citoyen Bailleul a repris la parole pour rappeler « la terrible et sanglante tâche qui marque le front du massacreur Galliffet. » Il a aussi parlé des élections municipales prochaines et du « succès » des collectivistes.

La soirée s'est terminée par un concert.

La tombola des Sauveteurs du Nord. — En raison du grand nombre de cahiers de tombola, non encore rentrés, le tirage de la tombola des Sauveteurs du Nord est remise à huitaine : il aura lieu *irrévocablement le dimanche 25 mars*, à 10 heures du matin, au siège central, 110, rue de l'Hôpital Militaire, à Lille.

Les personnes qui désireraient se procurer des billets doivent s'adresser avant jeudi à M. Camille Tillet, secrétaire de la section roubaisienne, 136, rue de Lille.

La Station de Carême à Saint-Martin. — A l'occasion de la fête de Saint Joseph que l'Eglise célébrait lundi, M. le chanoine Mortreux a interrompu la série de ses instructions sur Jésus-Christ docteur et modèle de l'humanité pour parler du saint patriarche qui fut le père nourricier de Notre-Seigneur. Après avoir rappelé le décret de Pie IX établissant, en 1870, saint Joseph patron de l'Eglise universelle et aussi l'extension qu'avait prise de nos jours la dévotion à ce grand Saint, le prédicateur a montré combien cette dévotion convenait à notre époque pour apporter un remède aux trois grands maux qui affligent la génération actuelle : l'ignorance et la haine de la vérité, l'orgueil et l'ambition effrénée de s'élever au-dessus de sa situation.

Il a fait un tableau saisissant des ravages et des désordres exercés par ces trois grandes maladies spirituelles

3e ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL)

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Le siège de Mafeking

Londres, 19 mars. — A la direction de la compagnie de Chartered, on déclarait ce soir qu'un fort contingent venant de Salabury (Mashoualand), a quitté le 13 mars Bulu-Wais, pour se joindre à la colonne Plummer. Le chemin de fer derrière cette colonne étant intact, le contingent a déjà dû effectuer sa jonction avec les troupes du colonel Plummer.

Le soulèvement des Afrikanders

Capetown, 19 mars. — Les Afrikanders soulevés ont fortifié Carnavon. La ville est entourée de retranchements, de tranchées et d'épaulements élevés en sacs de sables. Tout le district est inondé et les colons soulevés.

Les forces anglaises dans l'Afrique du Sud

Londres, 19 mars. — D'après une dépêche de Capetown, 18 mars, le maréchal Roberts éprouve de grandes difficultés à approvisionner ses forces actuelles. C'est pour cette raison qu'il a donné contre-ordre à la division Warren, la renvoyant sur la Tugela, au lieu de la faire venir dans l'Orange.

Le généralissime rencontrera de nouvelles difficultés par l'arrivée dans quelques jours de la 8e division. La totalité de cette division est maintenant sur mer, à l'exception d'un régiment, qui partira le 25 mars.

Il y a actuellement en cours de route, pour le sud de l'Afrique, environ 30,000 hommes. Lord Roberts a déjà sous ses ordres directs, trois divisions d'infanterie, plus la brigade Guards et quatre brigades de troupes montées.

Il aura bientôt aussi les troupes montées des généraux Clements et Gatacre, soit un effectif égal à une division, et la brigade montée du général Brabant.

Quant au général Buller, il aura, dès que la garnison de Ladysmith lui aura fourni quelques effectifs, quatre divisions d'infanterie et une de cavalerie.

Encore des renforts

Londres, 19 mars. — Les renforts continuent à venir grossir l'armée britannique dans l'Afrique du Sud. Aujourd'hui un transport a amené au Cap un bataillon d'infanterie et plusieurs détachements. D'autres bâtiments chargés de troupes sont en route.

La protection de Johannesburg et des mines d'or

New-York, 19 mars. — Un télégramme de Washington apporte des renseignements sur l'entrevue que l'ambassadeur d'Allemagne a eue lieu samedi avec M. Hay, secrétaire d'Etat. Le diplomate allemand aurait entretenu M. Hay de la destruction possible de Johannesburg par les Boërs.

Il est assez probable que l'Allemagne s'adresse aux deux belligérants pour leur faire conclure un accord garantissant la ville de tout dommage, à la condition qu'elle ne serve à aucun d'eux de base d'opérations militaires.

Paris, 19 mars. — D'après une dépêche particulière de Londres au *Gaulois*, des négociations seraient engagées entre Washington et Berlin pour assurer la protection de Johannesburg et empêcher la destruction des mines.

L'emprunt de guerre cinq fois couvert

Londres, 19 mars. — Le chancelier de l'Echiquier, sir Michel Hicks, a déclaré à la chambre des Communes que 335 millions 500.000 livres sterlings ont été souscrites pour l'emprunt de guerre. La somme demandée par le Gouvernement était de 60 millions de livres sterlings.

La démission de M. le sénateur Boulanger

Paris, 19 mars. — M. le sénateur Boulanger qui, on le sait, vient de donner sa démission de président de la Cour des comptes, a déclaré à un rédacteur du *Gaulois* que l'unique raison de sa retraite est la nécessité de dégager absolument de toute compromission son indépendance de représentant du pays au Sénat.

Il est bon de rappeler que M. Boulanger avait voté contre la compétence de la Haute Cour, ce qui explique beaucoup de choses.

Le régime des alcools dénaturés

Paris, 19 mars. — M. Dansette a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre une proposition de loi portant établissement du régime des alcools dénaturés.

Les souverains étrangers à l'Exposition

Paris, 19 mars. — La *Politique Coloniale* croit savoir que le gouvernement de l'Indo-Chine a décidé le roi du Cambodge, l'empereur d'Annam, les deux rois du Laos, à accepter l'invitation de se rendre à Paris dans le courant de l'été, avec une suite nombreuse, pour visiter l'Exposition.

La grève à Carmaux

Carmaux, 19 mars. — Le préfet, quoique souffrant, est revenu à Carmaux. Il s'est entretenu avec MM. Hamelin, Bodin et Roch; il leur a conseillé d'engager le comité et par suite les grévistes à prendre sans tarder une résolution ferme, permettant de mettre fin au conflit.

Le comité a tenu aujourd'hui une longue réunion ; elle a été suivie d'une assemblée des grévistes très nombreuse. Le comité a proposé d'adresser une nouvelle lettre à la Compagnie pour confirmer ses dernières revendications, en y ajoutant une modification, en vertu de laquelle les grévistes renoncent à l'augmentation de 25 centimes jusqu'au 1er janvier 1901.

A cette époque la compagnie donnerait cette augmentation à tous les rouleurs non passés dans la catégorie supérieure. Cette dernière concession a soulevé des protestations ; néanmoins elle a été adoptée par la majorité.

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Dernières nouvelles régionales

Religieux insultés et frappés à Lille. — Lundi, vers trois heures et demie, deux Frères de la doctrine chrétienne, qui passaient boulevard Montébello, ont été grossièrement injuriés et frappés par deux individus en état d'ivresse qui, une fois leur exploit accompli, ont pris la fuite. Plainte a été déposée au commissariat du 5e arrondissement.

Descente du parquet à Loos. — Lundi après-midi, M. Villette,